CCP 87-748485-6

Horizons et débats Case postale 729, CH-8044 Zurich Tél.: +41 44 350 65 50 Fax: +41 44 350 65 51 E-mail: hd@zeit-fragen.ch www.horizons-et-debats.ch CCP 87-748485-6

AZA 8044 Zurich

Nº 34

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal Zeit-Fragen

Samuel Schmid et l'armée suisse - simple appendice de l'alliance belliciste USA-Royaume Uni-Allemagne

thk. Il est très peu connu que la République fédérale allemande (RFA) participe depuis novembre 2001 - seulement un mois après l'attaque de l'alliance belliciste USA-Royaume Uni contre l'Afghanistan – avec son unité spéciale KSK à cette guerre qui viole le Droit international, guerre qui dure déjà depuis plus longtemps que n'a duré la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, la RFA est devenue membre de cette alliance belliciste qui mène une des guerres les plus cruelles du XXIe siècle, ceci en contradiction totale avec la Loi fondamentale allemande, laquelle stipule que plus jamais une guerre ne devra se déclarer à partir du sol allemand. De plus, 70% de la population allemande est contre la participation de l'Allemagne à cette guerre.

En dépit de ces faits, ni Samuel Schmid, chef du département de la Défense, ni son conseiller militaire Christophe Keckeis n'ont de problème avec le fait que l'aviation suisse s'entraîne à simuler des combats aériens audessus du territoire national d'une puissance en guerre. En effet, à l'insu du public suisse, sept avions de combat du type F/A-18 se sont entraînés avec l'escadron allemand «Richthofen», l'escadron de chasse 71, à Wittmund en Frise orientale. Selon le «Ostfriesisches Ta-

«Détachement de reconnaissance d'armée 10»

«Une des missions principales de cette unité est le sauvetage et rapatriement de ressortissants suisses d'une zone de crise.» C'était exactement la raison avancée pour la mise sur pied du «Kommando Spezialkräfte» KSK (commando de forces spéciales) de la «Bundeswehr» en 1995.

Entre temps ils sont devenus les «guerriers secrets» qui ont agi en Afghanistan comme tueurs spéciaux (la dernière fois en 2005) selon le livre de Messieurs Günzel (ancien commandant du KSK), Walther (ancien commandant des «Brandenburger» de l'amiral Canaris) et Wegener (ancien commandant de la GSG-9 de l'ancien «Bundesgrenzschutz») paru dans les Editions Pour-le-Mérite. Entre temps on rencontre parmi les officiers de cette «troupe de sauvetage de citoyens» KSK des tendances qui rappellent dangereusement la «conscience de mission» de la «Schwarze Reichswehr» des années 1920.

On ne peut dire qu'une chose: Il faut s'opposer dès le début!

> Jochen Scholz, ancien lieutenant-colonel, Berlin

SOMMAIRE

Les ressources naturelles sous la griffe d'une économie destructrice

L'approvisionnement suisse en électricité est un joyau

Est-ce que les Allemands de l'Est vont être désorientés une nouvelle fois?

page 5

Le droit international s'applique également aux Tamouls du Sri Lanka

page 6

Página hispánica

page 8



F/A-18 suisses sur la base aérienne allemande de Wittmund: «Exercices en vue d'opérations militaires sous commandement étranger.» (photo Armée de l'air allemande)

geblatt» du 11 août, ces exercices de combats aériens se sont déroulés principalement au-dessus de la mer du Nord. Patrick Dähler, pilote et major de l'Armée suisse, a fait entrevoir les véritables buts de ces manœuvres. Il s'agissait d'acquérir davantage d'expériences quant au vol en altitudes «plus basses que celles qui sont possibles au-dessus du territoire national suisse», car sa topographie ne permet que des vols à une altitude relativement élevée.

Ainsi des avions de combat suisses quittent leur territoire national pour s'entraîner à quelque chose dont on n'a absolument pas besoin pour défendre le pays. Car, même en cas d'attaque contre la Suisse, cas rigoureusement écarté par nos stratèges militaires, l'ennemi se trouverait précisément devant ce problème que des combats aériens à basse altitude y sont impossibles. Donc, à quoi bon ces entraînements?

Avec de tels entraînements, on se prépare à des interventions en dehors du propre territoire national, dans le but de participer, le moment venu, avec l'alliance belliciste USA-Royaume Uni-Allemagne à des guerres n'importe où dans le monde.

A cela il faut ajouter que ce n'est pas un cas isolé. Il y a deux ans déjà, des avions militaires suisses se sont entraînés à décoller et atterrir sur des porte-avions américains. Samuel Schmid serait-il enclin à se procurer, outre ses avions de transport tant souhaités, des porte-avions pour les grands lacs suisses? C'est peu probable.

Dans le même contexte, il faut aussi mentionner les entraînements au ravitaillement en vol d'avions militaires suisses qui se sont

déroulés, il y a quelques années, au-dessus de la Méditerranée avec l'aviation française. Cela ne s'est certainement pas fait pour le cas où un avion de combat suisse, tomberait en panne de carburant lors d'un vol entre Genève et l'Engadine.

Les indices se multiplient. Le terrible accident de la «Jungfrau» semble être le sacrifice que Samuel Schmid et son entourage sont prêts à faire quand il s'agit de faire la guerre avec les «Grands» de ce monde. Notre propre territoire est devenu depuis longtemps le terrain de jeu d'exercices de guerre étrangers. D'Israël à l'Allemagne, tous ceux qui font la guerre dans ce monde s'entraînent dans notre pays. Le fait que le Tornado allemand, par manque de connaissances géographiques, ait foncé dans la fausse vallée, tout en mettant en danger les personnes qui s'y trouvaient, du parapentiste jusqu'au pilote de la REGA, personne ne doit l'apprendre pour que la résistance au sein de la population ne devienne pas trop grande et que Samuel Schmid ne soit pas forcé d'interdire l'entrée des Allemands dans l'espace aérien suisse. Par contre-coup, l'enfant chéri de Keckeis, l'armée de l'air suisse, ne pourrait plus s'entraîner en Allemagne pour des engagements de guerre n'importe où dans le monde. C'est là une mauvaise comédie qui se joue, autant que possible cachée à la population suisse.

Tout cela est profondément contraire aux principes humanitaires suisses et au travail pour la paix traditionnel, qui visait à la défense du pays en cas d'urgence, mais se fiait d'abord au dialogue. Cette attitude intérieure semble s'être perdue dans une grande partie de l'armée et de nos responsables politiques. On préfère faire la courbette devant les grandes puissances.

Le grand deuil et la grande colère

Carlo Zurbriggen aurait fêté ses 22 ans le 29 août. Il était le charmant fils cadet de ma fille aînée Diana, qui est une alpiniste très expérimentée. Avec cinq camarades de son école de recrues, tout aussi remplis d'espérances, Carlo vient de perdre sa vie de façon inutile et brutale. La mort absurde de ces six jeunes gens en service militaire aurait pu et dû être empêchée. J'en suis toujours convaincue – comme d'autres

Peu après la tragédie, un porte-parole de la justice militaire a mentionné qu'il n'y avait pas d'indices de comportement inadapté. (A-t-il consciemment évité d'utiliser le terme de «décision inadaptée»?) Monsieur Keckeis aussi était du même avis: un indice face à un ou plusieurs coupables ne l'intéresse pas. Six morts et aucun indice?

Les supérieurs de l'armée nous demandent d'attendre les examens qui dureront des mois pour connaître les résultats. Veuton mettre une muselière à tous les concernés avec ce long silence-radio, après que beaucoup de choses sans rime ni raison sont connues et que d'autres questions, auxquelles on pourrait répondre honnêtement, restent ouvertes?

Mais il y a une chose que ces messieurs de l'armée savent: Au civil, le même drame, dans les mêmes circonstances aurait tout de suite mené à une inculpation pour homicide involontaire. On s'est

accommodé du grand risque de la montée. D'ailleurs, dans la forêt vierge ou au zoo nous avons de meilleurs grimpeurs. mais la circonspection de peser le risque leur manque.

Il y a eu plusieurs avertissements de guides de montagne très expérimentés. Le vice-président de l'Association suisse des guides de montagne ne rappelle pas en vain le fait connu que le premier jour après de fortes chutes de neige fraîche - ce qui était exactement le cas - est le plus dangereux. Seul l'armée sait mieux. Même si l'on méprise ces dangers et si l'on a eu plusieurs fois de la chance: la catastrophe se produira avec certitude! Donc moi, ie ne peux pas accepter des formules toutes faites telles que «force majeure», «fatalisme», «circonstances malheureuses», «destin» pour cette terrible mort, car on a méprisé les risques et les dangers connus ou, au moins, on les a mal interprétés.

Qui est le responsable qui a donné le feu vert aux deux guides de montagne pour cette ascension? C'est un fait connu qu'à l'armée deux personnes n'ont pas le droit de prendre elles-mêmes une initiative sans l'approbation d'un supérieur. Une personne porte sans doute la lourde responsabilité de cet événement tragique. Est-ce que l'armée nous prend pour des idiots et veut vraiment ne demander de comptes à personne?

Les deux guides et leur formation soulèvent aussi certains doutes. Des guides expérimentés et bien formés seraient partis avec leur groupe beaucoup plus tôt le matin. Dans les passages les plus hauts et les plus dangereux aucun des deux guides n'a précédé les cordées pour raison de sécurité. Des jeunes de 20 ans n'ont ni l'expérience d'alpinistes ni celle de professionnels (et il leur manque aussi l'expérience de vie) - même après quelques semaines d'entraînement à l'école de recrues.

Pourquoi de telles ascensions militaires? Les guerres n'auront pas lieu sur nos montagnes de 4000 mètres. Alors l'armée a d'autres intentions et buts, qu'elle cache au peuple et – qui serait surpris – probablement aussi aux jeunes alpinistes enthou-

On devrait pouvoir espérer et attendre que les officiers les plus haut gradés tirent la leçon de cet événement inconcevable et affreux. Mais ceci ne semble guère être le cas. Monsieur Keckeis, le chef de l'armée, a expliqué publiquement le lendemain du drame qu'il n'y a rien à changer.

Malgré ma critique je suis toujours persuadée que nous avons besoin d'une bonne armée! Mais elle devrait être plus digne de foi, mieux respecter notre neutralité et renoncer à de tels non-sens.

Irma Zenklusen, Sion

Les ressources naturelles sous la griffe d'une économie destructrice

par Reinhard Koradi, Dietlikon

L'implantation d'entreprises de haute technologie dans la région du Vorderprättigau et de la vallée du Rhin, dans la région de Coire, a été déclarée priorité absolue. Dans ce contexte, toute discussion de principe doit être évitée. Il est exigé des responsables politiques et de l'administration qu'ils déploient des activités novatrices et rapides dans le cadre de conceptions stratégiques.1 A Andermatt, on rêve, après la fermeture des installations militaires, d'un grand avenir touristique, depuis qu'un investisseur égyptien fait miroiter des millions de francs d'investissements. D'autres régions touristiques de Suisse ont attiré aussi la convoitise de gros investisseurs étrangers. Des installations de wellness et rétablissement luxueuses et étendues doivent donner de nouvelles impulsions au pays de vacances qu'est la Suisse. L'offre de vacances traditionnelle des petites et moyennes entreprises suisses doit être absorbée par une industrie des loisirs et du plaisir axée sur l'ensemble du monde et sur l'esprit de l'époque. Davantage de marché et moins d'Etat exigent les thuriféraires d'une Suisse qui se concentre avant tout sur la croissance économique et sur plus d'attrait du lieu d'implantation.

L'utilisation avec soin des ressources naturelles limitées, la multiplicité culturelle, l'autonomie communale et la démocratie directe font place à la croissance économique et à l'amélioration supposée de la capacité concurrentielle internationale. En complément presque idéal, le Conseil fédéral soutient le «bradage de la patrie» par l'abrogation prévue de la lex Koller et par le changement de structures forcé de la politique agricole 2011. Ces dernières années, la dénudation de la Suisse face aux intérêts étrangers a atteint des proportions qui nécessitent une correction urgente par le peuple.

La question foncière préoccupe les Suisses depuis plus de 40 ans

L'industrialisation, l'augmentation des capacités de transport sur la route et par le rail, la construction de logements et l'aménagement de réserves de loisirs et de tourisme s'effectuent toujours au détriment de l'agriculture. Par le changement d'utilisation du sol, base de production, l'herbe est littéralement coupée sous le pied aux paysans. Une évolution inquiétante à long terme, sur le plan de notre souveraineté en matière alimentaire. En Suisse, le terrain utilisable par l'agriculture et de bonne valeur devient rare. A la limitation géographique s'ajoute la destruction du sol par érosion, concentration urbaine et pol41 284 km², quelque 15 250 km² ou 37% sont utilisés par l'agriculture, 12716 km² ou 31% par les bois et les bosquets, et 10526 km² ou 25% font partie des «terrains improductifs» et des eaux. Il reste 2791 km² ou 7% comme zone urbaine.² En raison de l'urbanisation progressive du pays, l'agriculture perd des surfaces de haute valeur et se voit repoussée dans des régions moins productives. Chaque seconde, la Suisse perd ainsi un mètre carré de sol cultivé à forte valeur. Le Conseil fédéral se trompe quand il affirme que la protection du sol du pays n'est plus de notre épo-

Le peuple suisse voit les choses autrement. Dès 1961, la lex von Moos a soumis à autorisation l'acquisition de terrains par des personnes domiciliées à l'étranger. Au fil du temps, les dispositions contre le «bradage du sol national» ont été renforcées passagèrement, en plusieurs étapes, puis assouplies. La lex Celio (interdiction temporaire) et la lex Furgler (renforcement de l'obligation de requérir une autorisation et surveillance par la Confédération) ont suivi la lex von Moos. En 1979, l'Action nationale a déposé l'initiative populaire «contre le bradage du sol national», ce qui a incité le Conseil fédéral à soumettre au peuple une contre-proposition indirecte. La lex Friederich a établi un système d'autorisations et de contingentement des appartements de vacances et interdit le négoce immobilier professionnel d'étrangers. En 1984, 51,1% des votants ont repoussé l'initiative de l'Action nationale, de sorte qu'une lex Friederich renforcée est entrée en vigueur. Quand le parlement a voulu assouplir la lex Friederich, en 1994, le référendum lancé contre ces «intentions d'assouplissement» a été approuvé par 53,6% des voix. La lex Koller a suivi en 1997, qui facilitait de nouveau quelque peu la colonisation de la Suisse par les investisseurs étrangers. Avant les vacances d'été 2007, le Conseil fédéral a décidé d'abroger intégralement la lex Koller. Divers groupements et institutions se sont dressés contre ce projet. Ils craignent, à bon droit, une nouvelle atteinte au paysage, une hausse du prix du sol, ainsi que des loyers, et un nouveau pillage de la surface agricole. Or le souhait légitime de protéger le sol et le paysage persiste. Il est donc bien compréhensible que la population suisse soutienne largement le droit agraire paysan.

Remplacement de la patrie par la mobilité

Le 1er juillet 2002 et le 1er avril 2006, l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la trée en vigueur de divers changements de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger, ainsi que de l'ordonnance d'autorisation (lex Koller). L'accord sur la libre circulation permet aux citoyens de l'UE et de l'AELE qui habitent la Suisse - et à eux seulement comme aux citoyens suisses - d'acquérir des biens fonds sans autorisation et pour leur propre compte, donc aussi des biens fonds d'habitation comme purs placements de capitaux. Les limitations d'acquisition de la lex Koller en vigueur jusqu'alors continuent de s'appliquer aux ressortissants de l'UE et de l'AELE, de sorte que ces personnes ne peuvent acquérir sans autorisation que des immeubles servant d'établissements stables. Elles ne peuvent acquérir un immeuble d'habitation que si elles ont l'intention de l'utiliser comme appartement principal et de s'établir en Suisse, à cette fin, avec une autorisation de séjour correspondante ou avec l'assurance ferme que cette autorisation sera accordée. Si la lex Koller était abrogée, toutes les dispositions de protection disparaîtraient. Même si cette solution s'avérait avantageuse du point de vue du vendeur, il conviendrait de la rejeter sur le plan social, les inconvénients pour l'économie suisse (hausse du prix des terrains, des taux d'intérêt et des loyers) l'emportant sur les avantages.

Ne pas réduire les hommes à des facteurs de consommation et de production

La question agraire a une grande importance sociale. Même si, à notre époque, presque tous les domaines de l'existence sont classés, évalués et traités selon des principes économiques, la nature ne s'y soumet pas. L'exploitation des ressources naturelles a ses limites. De plus, les valeurs culturelles, les liaisons affectives et les sentiments envers la patrie sont liés au sol. Celui qui ne considère l'homme que comme un facteur de production et de consommation et favorise sa mobilité (citoyen du monde) afin de maximiser son profit le prive consciemment de son attachement au sol. Le libre échange des biens, services, personnes et capitaux dans le monde ne supporte pas les hommes enracinés dans leur sol. Dans un monde dans lequel tout s'écoule, les exploitations agricoles axées sur un approvisionnement régional des produits alimentaires dérangent comme les citoyens qui entendent garder leur pays en leurs propres mains. Une souveraineté alimentaire et la protection du sol contre l'emprise d'investisseurs riches en capitaux n'ont pas leur lution. Sur une surface totale de la Suisse de | Suisse et l'Union européenne a entraîné l'en- | place dans une économie de croissance et | ² Etat au 1^{er} janvier 2001

de destruction conçue sur le plan mondial. Les maîtres d'œuvre de la société mondiale de production et de consommation – l'OMC, l'UE, le FMI et la Banque mondiale - ont trouvé des fournisseurs zélés (les gouvernements nationaux) dans les divers pays. Sans agriculture ni protection de la propriété foncière ainsi que des entreprises contre la main mise de la haute finance internationale, la Suisse sera le jouet des forces du marché et perdra son identité sous l'emprise graduelle des métropoles.

Mobiliser la défense des valeurs nationales

Nous n'en sommes pas encore là. Nous avons toujours nos droits et devoirs de citoyens. Les Chambres s'opposeront à ce bradage de la patrie (abrogation de la lex Koller) pour autant que leurs membres tiennent à leur réélection. Si elles échouaient, le peuple pourrait toujours recourir au référendum. Celui-ci a déjà été lancé contre la politique agricole 2011, qui prive progressivement les paysans suisses de leurs bases d'existence. Les artisans de ce référendum veulent une agriculture qui ne soit pas soumise aux règles de l'OMC. Fidèle à la mission que lui assigne la constitution, elle doit assurer la souveraineté de la Suisse en matière alimentaire. L'approvisionnement du pays en produits alimentaires sains et naturels nécessite une agriculture intacte. Celle-ci dépend de la formulation d'une nouvelle politique. Afin de préserver l'espace naturel et la surface agricole, la fondation pour la protection du paysage a lancé l'initiative populaire fédérale «De l'espace pour l'homme et la nature» (initiative pour le paysage). L'initiative vise à l'utilisation économe du sol, à la répartition ordonnée des zones à bâtir dans le pays et à la préservation du sol réservé aux cultures. Outre de nombreuses autres activités, elle donne la chance à la Suisse de préserver son indépendance. Cela nécessite toutefois des citoyens qui s'opposent courageusement à la commercialisation de la vie, à l'appauvrissement culturel et à la destruction des ressources naturelles. L'aspect du monde de demain dépend beaucoup plus de notre action que nous le croyons. C'est dans nos têtes que la défense nationale spirituelle doit être réactivée, afin que nous nous distancions des idées reçues et trouvions notre propre voie pour préserver d'une économie destructrice nos ressources naturelles et nos valeurs.

Les agriculteurs allemands veulent davantage d'argent pour leur lait

La semaine dernière, à Munich, des milliers d'agriculteurs allemands sont descendus dans la rue et ont manifesté pour un prix plus élevé du lait. Désormais, ils veulent 40 centimes d'euro pour un litre de lait; par conséquent les consommateurs devraient payer jusqu'à 50% de plus pour le beurre et le lait achetés dans les magasins. Johann Drahtmüller, lui aussi, a manifesté à Munich. Ce paysan âgé de 45 ans exploite une entreprise agricole de 45 hectares, située à Dörnbach, en Haute-Bavière.

Ursula Hürzeler: Les veaux de M. Drahtmüller sont inquiets. Ils ont faim. Mais ce n'est pas encore le moment de les nourrir. D'abord, le paysan et sa femme doivent traire les vaches. En somme, ce sont 60 bêtes, surtout des Fleckvieh (une race bovine allemande) dont également quelques Holstein (blanche et noire). Les bêtes font l'orgueil de Johann Drahtmüller. Elles sont robustes et en bonne santé, chacune donne environ 40 litres de lait. Au total, cela fait à peu près 1000 litres par jour, mais il n'en devient pas riche, déclare le paysan. Actuellement, il reçoit 36 centimes d'euro par litre, c'est plus que ce qu'il a reçu il y a quelques mois, mais trop peu encore, vu les hauts coûts de production.

Johann Drahtmüller: Sans rémunération du travail, le litre coûte entre 30 et 33 centimes d'euro.

C'est-à-dire que vous travaillez gratuite-

Je travaille gratuitement. Du moins ma famille. Si moi, je suis rémunéré de 3 à 5 euros par heure, les membres de ma famille travaillent gratuitement, et moi, je suis rémunéré de 3 à 5 euros par heure.

Beaucoup de paysans, déclare Johann Drahtmüller, ont abandonné pour cette raison l'agriculture laitière. Elever des chevaux, cela rapporte davantage. Mais cela ne lui convient pas. Le Haut-Bavarois aime ses vaches, et il vient de leur construire un parc moderne il y a quelques années. Malgré tout, il se met à réfléchir sur l'avenir. Tout est devenu plus cher, à partir de l'énergie jusqu'au fourrage, déplore Johann Drahtmüller. Et c'est principalement le commerce qui profite des prix de consommation augmentés pour le lait et le beurre.

On peut en vivre et subsister, mais n'importe quand, il faut réinvestir. Et si l'on veut garder son exploitation en bon état, avoir des bâtiments bien entretenus, si l'on veut réparer les machines et les remplacer, cet argent ne suffira pas pour 60 vaches à l'avenir.

Quand la semaine dernière, les paysans laitiers ont défilé par milliers vers Munich, Johann Drahtmüller était parmi eux, de toute facon, avec sa famille, sa femme et les deux enfants. Ce sont 40 centimes d'euro par litre de lait qu'ils veulent avoir au moins.

Nous, les paysans producteurs de lait n'arriverons à un bon résultat que si nous procédons en rangs alliés face à l'industrie laitière. En fin de compte, l'industrie laitière consiste en quelques compagnies particulières qui dominent le marché laitier et nous, les paysans laitiers, n'avons une chance que si nous agissons en réunissant nos forces.

Maintenant, de retour sur son exploitation agricole impressionnante, Johann Drahtmüller est optimiste de voir les manifestations prendre de l'effet. Les consommateurs, déclare-t-il, sont du côté des paysans. Mais même si le prix du lait augmente, M. Drahtmüller ne sera pas affranchi de toutes ses soucis, car c'est au plus tard en 2015 que l'UE veut abolir les contingents laitiers. A partir de cette année-là, chacun pourra produire autant qu'il voudra. Un non-sens, déclare le Bavarois.

Finalement, je suis contre l'abolition des contingents laitiers. Car, durant les dernières vingt années, nous avons, on peut le dire, dépensé 300000 Deutschemark pour le quota. Et maintenant que nous avons avancé jusqu'au moment où le quota a atteint son but, c'est-à-dire au moment où les prix sont élevés, où l'offre et la demande se complètent, maintenant on abandonne cet instrument. Il s'agit au fond d'une bê-

Des exploitations agricoles de plus en plus vastes, de plus en plus de lait, cela ne peut pas être la bonne solution, déclare ce paysan sans parler du fait qu'une entreprise familiale sans employés ne pourra pas tenir le coup. De toute façon, tout ce qu'on dit au sujet de la mondialisation, Johann Drahtmüller ne peut qu'en secouer la tête. Les Chinois ne s'intéresseront au lait européen qu'aussi longtemps que tant qu'il sera bon marché, déclare-t-il. La lutte meurtrière des prix nous détruira finalement tous. Johann Drahtmüller préfère suivre son chemin modeste. On continuera d'une manière ou d'une autre. Jusqu'à présent cela a toujours marché.

Source: DRS 1, Rendez-vous am Mittag du 22/8/07

¹ Bündner Zeitung du 7/8/2007

L'approvisionnement suisse en électricité est un joyau Il convient d'en prendre soin

par W. Wütrich, Zurich

En Suisse, l'électricité provient pour 60% de l'énergie hydraulique et pour 40% de l'énergie nucléaire. Les centrales nucléaires fournissent régulièrement autant d'électricité la nuit que le jour. Elles ne peuvent pas varier considérablement le volume. Il en va de même pour les centrales fluviales. Les centrales d'accumulation qui utilisent l'eau d'un barrage présentent en revanche un grand avantage. Elles peuvent augmenter considérablement leur production, par exemple vers midi, en faisant passer davantage d'eau dans les turbines. C'est aux heures de pointe que l'on obtient les meilleurs prix à cause de la forte demande. Cela représente un grand avantage concurrentiel. Les compagnies d'électricité en profitent en pompant, avec du courant bon marché provenant des centrales nucléaires, de l'eau dans les barrages pour la faire couler dans les turbines pendant la journée aux heures de pointe. Livrer la bonne quantité d'électricité au bon moment représente le modèle le plus lucratif de l'économie électrique suisse.

La production des centrales suisses d'accumulation utilisant l'eau d'un barrage équivaut environ à celle de neuf centrales nucléaires modernes. En Suisse, la synergie entre les énergies nucléaire et hydraulique s'est révélée très lucrative et ce modèle présente également des avantages écologiques. Les émissions de CO₂ sont pratiquement nulles. Cela dit, les risques du nucléaire sont considérables.

Structures de l'économie électrique suisse¹

L'économie électrique suisse se compose d'environ 1000 centrales encore indépendantes. Environ 80% d'entre elles sont aux mains des cantons et des communes. La plupart des sociétés sont des distributeurs locaux ou régionaux. Les distributeurs régionaux possèdent la plupart du temps leurs propres centrales et il n'est pas rare que des petites usines électriques locales produisent leur propre courant avec une ou plusieurs centrales. Ainsi Localnet distribue, dans la commune de Burgdorf (BE), l'électricité, le gaz et l'eau et produit son propre courant dans plusieurs petites centrales. Les grandes sociétés d'électricité comme ATEL (Aar et Tessin), Zentralschweizerische Kraftwerke CKW, Axpo, NOK, EG Laufenburg, Rätia Energie, BKW (Bernische Kraftwerke), etc. exploitent les lignes à haute tension et produisent dans des grandes centrales hydrauliques ou nucléaires suffisamment de courant pour approvisionner le pays et en exporter une partie importante. Un certain nombre de ces compagnies d'électricité sont des sociétés anonymes. Leurs actions se négocient en



Les centrales d'accumulation qui utilisent l'eau d'un barrage présentent un grand avantage. Elles peuvent augmenter considérablement leur production, par exemple vers midi, en faisant passer davantage d'eau dans les turbines. (photo gbh)

Bourse. Mais les communes et les cantons en possèdent les trois quarts.

C'est l'intérêt général qui prime

En Suisse, l'approvisionnement en électricité est fortement axé sur l'intérêt général. Cela veut dire que les communes et les cantons ont la responsabilité d'un approvisionnement en électricité sûr, écologique et judicieux. Les citoyens reçoivent leur courant de la société responsable de leur région. Le plus souvent entre les mains de leur commune ou d'un groupement régional, elle fonctionne comme celle qui fournit l'eau. Aussi arrive-t-il fréquemment que la même compagnie soit responsable de l'électricité, du gaz et de l'eau, si bien que les prix sont divers et n'obéissent pas aux lois du marché. Ces différences de prix ont des raisons objectives et géographiques et sont contrôlées par les communes et les cantons, si bien que personne n'y trouve à redire. On comprend aisément que le prix de l'électricité d'une commune glaronnaise dans laquelle se trouve une centrale hydraulique soit inférieur à celui d'une commune du bord du lac de Constance, dont les habitants bénéficient d'autres avantages.

Autosuffisance et autodétermination

Comme l'approvisionnement en électricité appartient aux communes et aux cantons, leur indépendance s'en trouve renforcée. Elle fait d'ailleurs partie de leur histoire. La petite commune de Tenna dans le Safiental (GR), par exemple, compte aujourd'hui à peine 100 habitants. Jusque dans les années 1950, elle a exploité sa propre centrale qui l'approvisionnait en l'absence de tout compteur.

De par ses structures très fragmentées et diverses, l'approvisionnement en électricité suisse est unique au monde.

Libéralisation du marché de l'électricité dans l'UE

Depuis quelque 10 ans, un débat a lieu en Suisse pour savoir si le pays doit changer de système comme l'a fait l'UE. Le slogan en est «libéralisation du marché de l'électricité». En 1999, dans le cadre du programme du marché intérieur, l'UE a commencé de libéraliser petit à petit le marché de l'électricité - tout d'abord les gros clients et plus tard les ménages. Aujourd'hui, à quelques rares exceptions près, ce marché est libéralisé.

Suite page 4

Augmenter la redevance hydraulique

ww. Les cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, des Grisons, du Tessin et du Valais, sept cantons de montagne, ont demandé ces jours-ci aux compagnies d'énergie hydraulique une augmentation de la redevance hydraulique. Celle-ci est une taxe que les compagnies d'électricité doivent verser aux cantons pour pouvoir utiliser la matière première qu'est l'eau. La Constitution fédérale attribue la souveraineté sur les eaux aux cantons, au communes et parfois à des institutions privées comme les «corporations alpestres». La redevance maximale, fixée par une loi fédérale, n'a pas été adaptée depuis dix ans.

Trois aspects de l'adaptation

En plus de l'augmentation de la redevance hydraulique de 20 francs par «kilowatt théorique», les cantons de montagne demandent un supplément pour l'électricité qui est produite avec l'eau des barrages et peut être vendue à des tarifs très élevés. Les «redevances en matière de droits d'eau» doivent être indexées, c'està-dire adaptées au renchérissement. Au total, les cantons enregistreront un surplus de recettes de 145 millions de francs. tation entraînerait une augmentation des En comparaison, les bénéfices des compagnies d'électricité qui doivent s'acquitter de la redevance se montent à 2 ou 3 milliards de francs selon une évaluation prudente (Walliser Bote du 7 août).

Importance pour les cantons de montagne

La redevance est très importante pour les petits cantons. Dans celui d'Uri, elle représente 20% des recettes budgétaires. Les cantons de montagne vont présenter leur demande au Conseil des Etats lors de la session d'automne. La force hydraulique est pratiquement la seule matière première que possède la Suisse. La nouvelle politique régionale exige en outre que les régions de montagne utilisent mieux leurs ressources économiques.

L'énergie hydraulique est-elle moins concurrentielle?

Une partie des compagnies d'électricité concernées s'opposent à la demande des cantons de montagne d'augmenter la redevance. Ainsi Karl Heiz, directeur de Rätia Energie, prétend que cette augmen-

coûts et réduirait la compétitivité des sociétés. Les investissements nécessaires ne pourraient être effectués («Bündner Zeitung» du 8 août). Ces réticences sontelles justifiées?

Au contraire: La forte hausse du cours des actions des compagnies d'électricité suisses indique que les possibilités de négociation sont excellentes. En particulier les sociétés qui exploitent des usines liées à des barrages et peuvent vendre leur courant en Suisse et à l'étranger à des tarifs très élevés ont un net avantage que leurs concurrents ne pourront pas compenser aisément. A cela s'ajoute le fait que suite à la libéralisation du marché de l'électricité, les sociétés peuvent augmenter leurs prix en les adaptant au niveau européen. Un autre avantage consiste dans le fait que face à la hausse continue du prix du pétrole, l'électricité gagne en attractivité.

Les projets d'investissements (de développement et d'augmentation des profits) en Europe de l'Est de sociétés comme Rätia Energie indiquent qu'elles disposent de moyens financiers suffisants. Vu l'excellente situation face à la concurrence et les perspectives favorables, la demande d'augmentation des redevances hydrauliques faite par les cantons paraît assez (voire trop) modeste. A mes yeux, ce n'est pas une raison pour augmenter les prix de l'électricité.

Cette augmentation renforce les pouvoirs publics. Avec la libéralisation, les intérêts financiers prennent beaucoup plus d'importance. Les investisseurs étrangers et les fonds de financement vont s'engager ou l'ont déjà fait. L'augmentation des redevances donne aux pouvoirs publics les moyens de favoriser le capital mais aussi l'intérêt général.

Et je pense qu'il ne convient pas de lier les redevances à la condition que l'argent soit utilisé pour la protection des paysages et des eaux. L'augmentation a une justification purement économique, c'està-dire que les cantons fournisseurs d'eau ont le droit de tirer profit du marché de l'électricité. Les questions importantes de la protection des paysages et des eaux relèvent d'un autre domaine.

«L'approvisionnement suisse ...»

suite de la page 3

Comment notre gouvernement a-t-il réagi? En 1999, le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à une adhésion à l'UE et il s'est mis à y préparer le pays. Aussi a-t-il élaboré un projet conforme aux directives de Bruxelles - comme il l'avait déjà fait pour la Poste. Le conseiller fédéral Leuenberger, partisan déclaré de l'adhésion, n'a cessé de déclarer avec douceur que les consommateurs pourraient, après la libéralisation, choisir librement leur fournisseur et paieraient l'électricité moins cher grâce à la concurrence. Tout d'abord, son message n'a pas passé la rampe. En 2002, le peuple a refusé la nouvelle Loi sur le marché de l'électricité (LME) qui aurait appliqué les directives européennes. Une année auparavant, les citoyens de la Ville de Zurich et d'autres communes avaient déjà refusé la privatisation de leurs centrales électriques.

Résultats de la libéralisation dans l'UE: des prix plus élevés

La libéralisation engagée petit à petit dans l'UE depuis 1999 a été accompagnée d'une constante propagande: les prix allaient baisser. Aujourd'hui, huit ans après, on peut tirer certaines conclusions. Après avoir baissé dans un premier temps, les prix, après le tournant du millénaire, n'ont cessé de monter et ils représentent maintenant le double de ce qu'ils étaient il y a huit ans. (Finanz und Wirtschaft du 14 juillet). Pourquoi la concurrence n'a-telle pas fait baisser les prix? L'exemple de l'Allemagne met en lumière une cause essentielle de cette évolution: Il y a environ 10 ans, l'approvisionnement en électricité, de par sa structure, fonctionnait comme en Suisse actuellement. Quelque 1000 compagnies indépendantes, dont la plupart appartenaient aux communes et aux Länder, géraient cet approvisionnement dans l'intérêt général. Qu'estce qui s'est produit ensuite? Un véritable bradage. Les communes et les Länder ont vendu la grande majorité de leurs compagnies à des grands groupes comme e.on et RWE. Seule une petite fraction est encore aux mains des collectivités publiques. De leur côté, les racheteurs sont devenus des «géants de l'électricité» qui dominent le marché et ont tendance à se le répartir. Les hausses de prix d'e.on font constamment l'objet de débats dans l'opinion. Ainsi, les prix augmentent et les politiques ne cessent de dire qu'en raison de la libéralisation, ils devraient baisser. (Un lecteur ou une lectrice d'Allemagne voudrait-il s'exprimer à ce sujet?)

Bruxelles tire-t-il la sonnette d'alarme?

Bruxelles s'est rendu compte du problème posé par le pouvoir des géants de l'électricité sur le marché. En 2006, la Commission européenne a engagé une procédure antitrust contre l'allemande *RWE* et l'italienne *Eni*. En janvier 2007, elle a suggéré, dans un document stratégique, de prendre d'autres mesures contre la position dominante des géants de l'électricité. Elle envisage même un éclatement des groupes. Cet automne, la Commission va présenter un projet de loi à ce sujet («Neue Zürcher Zeitung» du 1^{er} juillet). Pourtant les observateurs, à Bruxelles, doutent que cette

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.+41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51
E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

Imprimerie Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– €

© 2007 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

tentative ait du succès. On sait que les groupes électriciens disposent d'un lobby puissant qui va sans doute contrecarrer ce projet. En outre, la décision sera prise par une instance européenne qui n'a pas été élue par le peuple et qui ne lui doit aucun compte. Et on a observé un phénomène inquiétant: comme les centrales électriques subissent une forte pression sur les coûts, elles n'ont guère de réserves de production. Et cela ne s'est pas seulement manifesté particulièrement lors de la canicule de 2005. On a frôlé par moments la pénurie et les prix du marché ont doublé, triplé, quadruplé, voire quintuplé.

Retour à la case départ

En exagérant un peu, on peut résumer les événements dans l'UE de la manière suivante: A partir de 1999, la libéralisation du marché de l'électricité a été imposée d'en haut et accompagnée d'une constante propagande affirmant que les prix allaient baisser. Le résultat a été que la plupart des petites et moyennes compagnies ont été rachetées par les grands groupes et se sont ensuite réparti le marché. Les prix ont tellement augmenté qu'il est question aujourd'hui que l'Etat les démantèle afin de briser leur pouvoir. Au Monopoly, on dirait «Retour à la case départ» et, parodiant Astérix, on pourrait s'exclamer: «Ils sont fous ces Européens!»

La libéralisation du marché de l'électricité en Suisse – Mépris des droits populaires

En mars 2007 s'est produite une chose étrange. Il ne s'était pas encore écoulé quatre ans depuis le refus par le peuple de la LME que le Parlement adoptait une nouvelle loi sur le marché de l'électricité, la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), qui ne différait pas essentiellement de la «Variante 2002». En Suisse, il existe une règle tacite qui veut que l'on attende dix ans après une votation pour représenter le même projet. Le Parlement a joué le jeu déloyal du conseiller fédéral Leuenberger. Comme l'Union syndicale suisse, qui avait lancé le référendum en 2002, ne voulait pas dépenser une nouvelle fois beaucoup de temps et d'argent, la Suisse va, comme l'UE, libéraliser le marché de l'électricité en deux temps. De nombreux citoyens qui, en 2002, s'étaient donné beaucoup de peine pour récolter les 50 000 signatures pour le référendum se sont indignés d'avoir été roulés dans la farine par le Parlement et le Conseil fédéral.

Les actions du marché de l'électricité ont la cote

Qu'est-ce qui va se passer maintenant? Un coup d'oeil jeté à la Bourse nous donne une indication. Les actions suisses du marché de l'électricité (Rätia Energie, ATEL, EG Laufenburg, Zentralschweizerische Kraftwerke CKW, Berner Kraftwerke, etc.) ont longtemps été considérées comme peu attractives. Pourquoi? Dans les journaux financiers, on pouvait lire que les centrales électriques fournissaient certes du courant mais qu'à part ça, il ne se passait rien de spectaculaire. Or les choses ont changé fondamentalement. Depuis deux ou trois ans, les cours des actions des compagnies d'électricité ont littéralement explosé. Ils ont doublé, triplé et, dans le cas d'ATEL, presque quadruplé. Leur rendement est beaucoup plus élevé que celui des actions financières, déjà très lucratives. Elles sont devenues des actions «en or», si bien que les journaux financiers leur accordent l'attention qu'elles méritent. En outre, on est frappé par le fait qu'elles ne sont guère affectées par les turbulences boursières actuelles: elles continuent d'être négociées à des cours élevés. Comment cela se fait-il?

Pourquoi des cours si élevés?

Le bruit a manifestement couru que les centrales électriques suisses sont des «joyaux». Pourquoi les racheteurs sont-ils prêts à payer ces actions très cher? Leurs cours sont-ils montés parce que quelque chose avait changé dans la stratégie commerciale? La presse financière nous donne la réponse: Rätia Energie est une petite compagnie d'électricité du canton des Grisons qui exploite un barrage et une centrale dans le Puschlav. Elle entretient également la ligne à haute tension passant par dessus le col de la Bernina qui transporte un tiers du cou-

rant entre la Suisse et l'Italie. Selon le directeur de Finanz und Wirtschaft Karl Heiz, il existe des projets d'expansion vers l'Europe de l'Est. Dans un premier temps, il s'agirait de négocier de l'électricité avec Prague et d'autres pays d'Europe de l'Est. «Ensuite on développerait les activités de distribution et de production.» (Finanz und Wirtschaft du 8 août). En Grèce, le journal Imerisia avait écrit quelques semaines auparavant que la compagnie Laufenburg souhaitait s'introduire sur le marché grec de l'électricité (Finanz und Wirtschaft du 6 juin). Mais il y a une autre raison à la hausse des actions. Avec la libéralisation, ce sont les centrales suisses qui peuvent demander les prix les plus élevés de l'UE. A ce sujet, voici un extrait d'une interview du P-D.G. des Berner Kraftwerke à propos des prix de l'électricité en Suisse et dans l'UE: «Les prix convenus dans les contrats de livraison en cours se situent en règle générale en dessous de ceux des Bourses de l'électricité européennes. Dans une optique de profit à court terme, nous ne devrions plus vendre de courant du tout en Suisse.» (Finanz und Wirtschaft du 27 juin). En raison de la libéralisation, les ménages et les entreprises indigènes vont bientôt devoir payer plus cher leur électricité s'ils veulent continuer à être livrés. Actuellement, ce n'est pas possible car les communes et les cantons ont le contrôle. Le conseiller fédéral Leuenberger aura de la peine à expliquer cela au peuple, lui qui a souvent prétendu le contraire.

En résumé: Aujourd'hui, dans la Suisse constituée de petites structures et dont le marché est contrôlé par les communes et les cantons, les prix de l'électricité sont inférieurs à ceux du marché libéralisé de l'UE. Ils sont dus avant tout aux grands avantages de l'énergie hydraulique et au contrôle démocratique. Ils disparaîtront avec la libéralisation.

Allons-nous vers un bradage?

Que va-t-il advenir des quelque 1000 centrales indépendantes dont la plupart appartiennent à leur commune, qui sont bien implantées dans leur région et qui vendent leur courant ici? Seront-elles vendues à des grandes entreprises, comme cela s'est produit en Allemagne? Certains indices le laissent penser: Il y a quelques mois, des communes du canton d'Argovie ont vendu leur compagnie Onyx Energie Mittelland pour 300 millions de francs. Récemment, la Ville de Thoune a vendu 49% des parts d'Energie Thun. La Ville de Berne a mis sur pied un groupe de travail qui doit faire des propositions à ce sujet. En revanche, la commune de Burgdorf a décidé de ne pas vendre Localnet. Le Conseil communal de Zäziswil, dans l'Emmental (BE), a proposé ces jours derniers de vendre la petite compagnie communale qui fournit en électricité quelque 1600 ménages. C'est l'Assemblée des citoyens qui prendra la décision.²

80% de l'économie électrique suisse se trouve (encore) aux mains des collectivités publiques. Elle appartient aux communes et aux cantons, c'est-à-dire au peuple. En Bourse, on achète très cher les actions du marché de l'électricité. Ce fait semble très séduisant à certains politiciens favorables à l'UE. Ils pensent sans doute ceci: «La Suisse adhérera un jour ou l'autre à l'UE et alors de toute façon les géants de l'électricité se chargeront de l'approvisionnement en courant, comme cela est arrivé dans plusieurs pays. L'approvisionnement indigène autogéré est passé de mode et pourrait être vendu très cher. Avec le bénéfice, on pourrait financer ceci ou cela.»

Résultat: les collectivités locales auront perdu l'électricité et l'argent de la vente sera sans doute rapidement claqué. Qu'en penseront nos enfants et nos petits-enfants?

Intérêt général versus rendement du capital

La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), adoptée ce printemps et qui vise à libéraliser le marché de l'électricité comme l'a fait l'UE, soulève plus de questions qu'elle n'en résout. Voici quelques réflexions à ce sujet:

1. Que vont devenir nos petites et moyennes compagnies d'électricité axées sur l'intérêt général dont 80% sont encore aux mains de la collectivité?

Redevance hydraulique

La redevance hydraulique est la taxe dont les producteurs d'électricité doivent s'acquitter auprès des collectivités pour exploiter la force hydraulique. Selon la Constitution fédérale, la souveraineté sur les eaux revient aux cantons ou aux collectivités habilitées par les cantons. La fixation et la perception de cette redevance relève donc de la compétence des cantons. D'autre part, la Confédération en fixe, dans la législation fédérale, le taux maximal «en francs par kilowatt théorique». Pour la dernière fois le 1er mai 1997, le Parlement l'a fait passer de 54 à 80 francs par kilowatt théorique.

Source: Bündner Zeitung du 7/8/2007

- 2. Les directions de certaines grandes compagnies ont manifestement élaboré des projets d'extension vers l'Europe de l'Est et la Grèce. Pourquoi? Qu'est-ce que les Grisons vont faire à Prague ou les Laufenbourgeois à Athènes? Les Grecs et les Tchèques ne peuvent-ils pas s'occuper eux-mêmes de leur électricité? Les Européens de l'Est ont-ils vraiment besoin qu'ATEL, Rätia Energie, CKW ou EG Laufenburg se chargent de leur approvisionnement? Il y a deux ans, Swisscom a essayé de racheter la société de téléphonie irlandaise dans le but d'augmenter ses profits. En tant qu'actionnaire principale, la Confédération a mis son veto. Et à mon avis, elle a bien fait. Il n'y a aucune raison pour que les Irlandais n'exploitent et n'entretiennent pas eux-mêmes leur réseau téléphonique ni les Grecs ou les Tchèques leur électricité.
- 3. Il serait sans aucun doute judicieux d'aider un pays comme la Bulgarie à moderniser son approvisionnement en électricité, mais cela peut se faire autrement qu'en rachetant leurs installations et en les retirant aux responsables, cela uniquement pour se développer et augmenter ses profits. Espérons que les actionnaires de Rätia Energie et d'EG Laufenburg assumeront leurs responsabilités de propriétaires et qu'ils s'opposeront aux aventures étrangères de leurs dirigeants. Les sociétés anonymes possèdent suffisamment de démocratie pour cela.
- L'économie électrique suisse se trouve à la veille d'un «changement structurel», pour reprendre une expression du débat sur l'agriculture. Les petites et moyennes compagnies vont au-devant de difficultés. Il est facile, aujourd'hui, de passer d'une société de téléphonie à l'autre, par exemple de Swisscom à Sunrise ou à Tele2. Mais si les ménages changent de fournisseur d'électricité, les petites compagnies auront des difficultés. En outre, les grandes compagnies suisses sont petites, comparées aux géants européens. Celles qui voudront survivre devront probablement se développer et, comme on vient de l'apprendre, s'étendre vers l'Europe de l'Est ou la Grèce.
- 5. Faudra-t-il qu'on en arrive en Suisse à la situation que connaît l'UE, où l'Etat démantèle des sociétés devenues trop grosses? Les communes sont-elles bien inspirées, aujourd'hui, de vendre et d'abandonner leur contrôle démocratique?
- 6. Aujourd'hui, les Suisses se préoccupent peu de leur approvisionnement en électricité pour la simple raison que, comme celui de l'eau, il fonctionne bien depuis des décennies et ne donne pas lieu à des plaintes. Actuellement, le changement climatique et les énergies alternatives sont au centre des débats politiques mais il serait fatal que les citoyens laissent les politiciens enclins à vendre les compagnies ainsi que la Bourse porter leur attention sur l'imminent «changement structurel» de l'économie électrique. En effet, elle appartient au peuple et il a beaucoup à perdre.

Stephan Vaterlaus, Jörg Wild. Die schweizerische Elektrizitätswirtschaft vor der Marktöffnung. In: Zeitschrift für Energiewirtschaft ZfE 25 (2001), 3.

² Finanz und Wirtschaft du 14/7/07: Hochspannung im «Wasserschloss».

³ Finanz und Wirtschaft du 27/6/07: Die BKW rüstet für die Öffnung des Strommarktes.

Est-ce que les Allemands de l'Est vont être désorientés une nouvelle fois?

La critique du capitalisme prédateur et la revendication de la justice sociale ne se laisseront pas réprimer

par Karl Müller, Allemagne

Le comité de la CDU (Union chrétienne-démocrate) de la zone britannique a adopté, lors de son congrès tenu du 1 au 3 février 1947 à Ahlen, la déclaration programmatique suivante: «Le système économique capitaliste n'a pas satisfait les intérêts vitaux, sociaux et étatiques, du peuple allemand. Après le terrible effondrement politique, économique et social, conséquence d'une politique d'hégémonie criminelle, seule une reconstruction fondamentale peut avoir lieu. L'objectif de cette réorganisation sociale et économique ne peut plus être l'aspiration au profit et au pouvoir mais uniquement le bien du peuple. Le peuple allemand devra recevoir une Constitution économique et sociale qui corresponde au droit et à la dignité humaine et serve le relèvement de notre peuple et la paix intérieure et extérieure.»

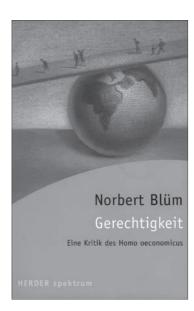
Cette formulation n'a pas été reprise par la CDU panallemande parce que d'autres forces ont pris le dessus au sein du parti. Malgré tout, elle montre que l'étroite relation entre un capitalisme contraire à la dignité humaine et la Seconde Guerre mondiale dévastatrice a été comprise par tous les partis et qu'après la guerre beaucoup de gens ont cherché une meilleure solution.

60 ans après la guerre, en Allemagne, on veut interdire toute réflexion sur le capitalisme. Et avec des méthodes perfides!

Anetta Kahane a un passé mouvementé. On pourrait la qualifier de vraie girouette: de jeune «collaboratrice officieuse» ayant travaillé dix ans pour la Stasi, elle est devenue une combattante pour le capitalisme soutenue par le lobby israélien d'Allemagne. Maintenant, dans ses fonctions de présidente de la Fondation Amadeu Antonio, du nom d'un Angolais assassiné par des skinheads, elle s'est, dans une interview accordée le 21 août au Deutschlandfunk, exprimée sur la brutale chasse à l'homme dont ont été victimes de Indiens de la petite ville de Mügeln en Saxe. Elle a, sans attendre les résultats de l'enquête, utilisé cet acte criminel abominable pour dénigrer les Allemands de l'Est et plus spécialement pour s'élever contre les critiques formulées par nombre d'entre eux à l'encontre du capitalisme et contre leur revendication de justice sociale.

Pour Mme Kahane, «la société d'Allemagne de l'Est reste différente de celle d'Allemagne de l'Ouest», et d'après elle, «il faudra encore beaucoup de temps pour que, là-bas, la démocratie représentative et la démocratie comme culture quotidienne s'imprime dans les esprits». Elle pense que les Allemands de l'Est ont eu une tout autre éducation et que c'est encore le cas aujourd'hui». Ils ont «des valeurs tout à fait différentes», rejettent la démocratie et n'ont pas encore surmonté le passé national-socialiste: «Il n'y avait pour ainsi dire pas de débats internes sur la diversité, la démocratie, les conflits, etc. [...] Le ton dans les écoles d'Allemagne de l'Est» est «toujours un peu plus autoritaire qu'à l'Ouest.»

Mais avant tout, il y existe «une image négative du capitalisme»: «Dès que vous parlez de capitalisme, on vous lance des regards hostiles. [...] Le capitalisme est conçu comme





un système politique qui ne veut que du mal aux hommes.» Cette «pensée manichéenne» s'est encore aggravée ces dernières années. Mme Kahane assimile tout simplement le capitalisme à la démocratie et déclare: «Je ne sais pas, avec l'éducation à la démocratie [= la propagande en faveur du capitalisme?], on n'avance pas non plus. Les gens doivent comprendre qu'ils vivent dans une démocratie [= un système capitaliste?] et qu'il n'y a pas d'alternative.» Au journaliste qui lui demande ce que l'image hostile du capitalisme a à voir avec les violences xénophobes, Mme Kahane répond: L'internationalisme de la RDA n'était qu'une «chimère»: «Cela a toujours été une image nationaliste, un socialisme très nationaliste, [...] qui ne s'intéressait pas à la diversité et à tous les conflits qui peuvent en résulter.» Aussi les Allemands de l'Est ontils encore aujourd'hui une «vue assez nationaliste, une utopie de justice sociale». C'est pour cette raison que «beaucoup d'investisseurs se sont retirés».

Est-ce là uniquement une opinion personnelle?

Malheureusement pas! Le Deutschlandfunk est une station de radio soutenue par le gouvernement et les idées de Mme Kahane sont partagées par une grande partie des politiciens. Leurs déclarations de ces derniers temps étaient pleines d'attaques contre les Allemands de l'Est.

Non seulement, on continue d'humilier ces gens mais on met de manière malveillante l'opposition justifiée à l'exploitation capitaliste moderne – qui n'a plus rien à voir avec l'économie sociale de marché dont les Allemands de l'Est ont beaucoup plus souffert que ceux de l'Ouest pendant les 15 dernières années ni avec le principe de l'Etat social inscrit dans la Constitution – dans le même panier que des actes violents et brutaux.

Il s'agit là d'une sinistre propagande de haine! D'autant plus que presque personne ne sait de façon certaine qui sont les instigateurs de ces actes de violence. La Cour constitutionnelle allemande s'était opposée à l'interdiction du NPD (Parti nationaliste allemand) parce que le gouvernement fédéral, qui avait formulé la demande, voulait utiliser comme preuves des dépositions d'agents infiltrés de la Direction de la sécurité du territoire. Il ne serait donc pas étonnant que l'on trouve des agents des services secrets parmi ces agitateurs qui s'attaquent aux étrangers.

L'assimilation des critiques du capitalisme à l'extrémisme s'étend jusqu'à la Direction de la sécurité du territoire, par exemple une nouvelle fois dans le rapport officiel 2006 sur la Direction de la sécurité du territoire.

Ainsi, en ce qui concerne les déclarations programmatiques du parti La Gauche, trois phrases soulignées en rouge sont censées être une preuve d'attitude anticonstitutionnelle: 1.: «Nous nous battons pour une société dans laquelle chacun a droit à une vie dans la liberté, la sécurité sociale et la solidarité. [...] Il est nécessaire de surmonter

toutes les conditions de propriété et de pouvoir dans lesquelles l'homme est humilié, asservi, abandonné et méprisé (Karl Marx).» 2.: «L'objectif de notre action est une société dans laquelle le développement libre de chacun sera la condition du développement libre de tous, d'une société qui conduit au-delà du capitalisme, qui le surmonte dans un processus de transformation.» 3.: «Ensemble, nous luttons pour que le capitalisme ne soit pas le dernier mot de l'histoire.»

On peut, dans une démocratie, débattre librement de ces revendications. On ne comprend donc pas ce qui, dans ces phrases, devrait être contraire à la Constitution.

Manifestement, les auteurs du rapport violent la Loi fondamentale. On peut lire par exemple dans un «Commentaire destiné à l'éducation politique» édité par le Centre pour l'éducation politique en 2003: «La Loi fondamentale ne contient aucun choix d'un ordre économique précis. Sa «neutralité en matière de politique économique> permet au législateur de poursuivre la politique économique qui lui semble indiquée. L'ordre économique et social actuel n'est pas du tout le seul possible d'après la Constitution (BVerf GE 4, 8/18).» Le commentaire énumère les libertés protégées par la Loi fondamentale dans la vie économique, comme le libre exercice d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale, la liberté de la concurrence et la liberté contractuelle, mais il ajoute: «Ces libertés économiques ne nécessitent pas du tout un ordre économique limité au seul capitalisme ou exclusivement une économie de marché. La Loi fondamentale souligne elle-même le principe de l'Etat social (Article 20-1), ne considère pas la propriété seulement comme un droit mais aussi comme un devoir (Article 14-2) et admet le placement du «sol, des ressources naturelles et des moyens de production» «sous un régime de propriété collective» (Article 15). Une politique économique qui, au nom d'intérêts supérieurs restreint le libre jeu des forces par des mesures dirigistes dans certains domaines ou qui prend des aspects collectifs ne constitue en rien une violation de la Constitution [...].»

La Cour constitutionnelle a établi, dans les premières années de son activité, ce qui constituait le noyau dur de la Loi fondamentale allemande, de «l'ordre fondamental libéral et démocratique» souvent mentionné et il a montré ainsi comment on peut évaluer la fidélité d'un individu à la Constitution: «L'ordre fondamental libéral et démocratique [...] est un ordre qui représente, à l'exclusion de toute violence et de tout pouvoir arbitraire, un pouvoir de l'Etat de droit fondé sur l'autodétermination du peuple et d'après la volonté de la majorité, la liberté et l'égalité. Parmi les principes fondamentaux de cet ordre, il faut citer le respect des droits de l'homme précisés dans la Loi fondamentale, avant tout le droit de l'individu à la vie et au libre épanouissement de sa personnalité, la souveraineté du peuple, la séparation des pouvoirs, la responsabilité du gouver-





nement, la légalité de l'administration, l'indépendance des tribunaux, le système pluripartite et l'égalité des chances pour tous les partis politiques de former et d'exercer une opposition conforme à la Constitution.» (BVerfFE 2,1,12)

Il n'est absolument pas question ici d'un ordre économique précis mais des valeurs à l'aune desquelles chaque ordre économique doit être mesuré. Le programme d'Ahlen de la CDU dans la zone britannique avait reconnu que le capitalisme prédateur foulait aux pieds ces valeurs. Les Allemands de l'Est s'en sont également rendu compte, ainsi que tous ceux qui ont étudié la doctrine sociale de l'Eglise (cf. par exemple l'ouvrage fondamental du Conseil pontifical Iustitia et Pax, Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise) de même que des personnalités comme Norbert Blüm (Gerechtigkeit. Eine Kritik des Homo oeconomicus, ISBN 3-451-05789-1), Ulrich Maurer Eiszeit. Staatsstreich des Kapitals oder Renaissance der Linken, ISBN 3-570-500070-5) ou Heinrich Wohlmeyer (Globales Schafe scheren. Gegen die Politik des Niederganges, ISBN 3-85167-183-X). Tous ceux qui gardent les yeux ouverts et ont un minimum d'honnêteté peuvent s'en rendre compte. Les attaques des partisans de la guerre et du profit en sont d'autant plus perfides. Mais elles ne devraient plus vraiment nous convaincre.

Recherche journalistique du sensationnel

Le FDP (parti libéral-démocrate) s'élève contre les attaques d'autres partis contre le maire de Mügeln Gotthard Deuse (FDP). Le secrétaire général Dirk Niebel a déclaré jeudi soir que Deuse aurait confirmé n'avoir en aucun cas minimisé les slogans xénophobes proférés au cours du week-end lors de la chasse aux sorcières contre huit Indiens dans sa ville. Il aurait plutôt dit que certains sont vite enclins à y recourir mais qu'il ne pouvait pas les accepter.

Selon le Financial Times Deutschland (FTD), Deuse aurait déclaré: «De tels slogans peuvent être prononcés par n'importe qui une fois ou l'autre». La présidente du groupe parlementaire des Verts Renate Künast a exigé du président du FDP Guido Westerwelle de prendre ses distances par rapport à Deuse.

En revanche, Niebel ne voit aucune raison de douter de la manière dont Deuse a présenté les choses, d'autant que le journaliste du FTD n'a pas pu prouver l'authenticité de sa citation. Aussi la question se pose-t-elle de savoir si le journaliste a agi correctement ou s'il a voulu faire du sensationnel.

Source: ddp du 23/8/07

Le droit international s'applique également aux Tamouls du Sri Lanka Appel au «All Party Parlamentary Group» du Sri Lanka

par Karen Parker, docteur en droit, USA

zf. Karen Parker, spécialiste américaine en droit international explique dans l'appel suivant adressé au «All Party Parlamentary Group» du Sri Lanka pourquoi le fait de faire figurer les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) sur la liste des organisations terroristes représente une violation du droit international et pourquoi cette mesure anéantit tout effort de paix. La revendication qui en résulte est claire: les LTTE doivent être rayés de cette liste.

Résumé

- 1. Le fait de ranger les LTTE parmi les organisations terroristes est une erreur aussi bien au regard du droit qu'au regard des faits. De plus, cette stigmatisation porte un rude coup au droit international. Le fait que la Grande-Bretagne et l'UE aient été convaincus par les gouvernements des USA et du Sri Lanka d'inscrire les LTTE sur la liste des organisations terroristes est une des raisons majeures pour lesquelles le processus de paix a été interrompu et le peuple tamoul se trouve confronté à une stratégie génocidaire. En outre, la stigmatisation avait pour but de diaboliser le peuple tamoul aussi bien au Sri Lanka que dans la diaspora.
- Alors qu'il serait utile de rayer les LTTE de la liste pour faciliter les négociations, cela pourrait en outre conduire à ce que la guerre soit examinée selon les normes du droit international.
- Les victimes du conflit armé et du tsunami doivent avoir immédiatement accès à l'aide humanitaire.

Argumentation

La guerre au Sri Lanka a lieu entre les forces armées gouvernementales et celles des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE). Les LTTE sont un pouvoir militaire possédant une structure de commandement identifiable et un territoire sous ses ordres. Les soldats des LTTE portent des uniformes militaires et conduisent des opérations militaires terrestres, maritimes et aériennes qui sont, selon les critères internationaux, des actes militaires autorisés. Au regard du droit international, les LTTE ont le droit de revendiquer le statut de combattants.

Le conflit peut être qualifié de guerre civile ou de guerre de libération nationale visant à défendre le droit à l'autodétermination. A mon avis, le droit du peuple tamoul à l'autodétermination est nettement plus justifié que celui des Kosovars qui, selon la Grande-Bretagne, doivent obtenir leur indépendance par rapport à la Serbie. Les Kosovars n'ont pas une histoire longue de deux millénaires dans leur région, comme l'ont les Tamouls dans l'île de Ceylan. En outre, les Kosovars n'ont pas été victimes d'horreurs, de massacres et du déni de leurs droits pendant des années comme c'est le cas pour le peuple tamoul depuis son indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Même si les gouvernements - pour des raisons politiques ou autres - ne veulent pas octroyer ce droit, ils doivent au moins reconnaître que le conflit armé est une guerre civile. Cette guerre civile ne vise pas à renverser le gouvernement du Sri Lanka. Elle a plutôt pour but de libérer les territoires tamouls de l'occupation militaire singhalaise. En ce sens, elle n'est pas comparable à celles du Salvador ou du Nicaragua où les parties au conflit voulaient obtenir le contrôle total du territoire. Par contre, elle est comparable à la guerre civile du Pakistan qui a conduit à la création du Bangladesh en tant qu'Etat autonome ou avec celle de l'ex-Yougoslavie qui a donné naissance à une série d'Etats indépendants. Le territoire contrôlé par les LTTE est de jure un Etat parce que le peuple tamoul a un droit à l'autodétermination, qu'il habite ce territoire et qu'il existe dans une partie de celuici un gouvernement civil. Le gouvernement du Sri Lanka a de facto le contrôle de ces territoires qui sont traditionnellement des colonies tamoules mais il n'a pas le droit de diriger ces territoires. Le contrôle de facto n'autorise pas la domination.

La stigmatisation des LTTE en tant qu'organisation terroriste est contraire à la raison et constitue une entrave importante à la recherche d'une solution pacifique de ce long conflit. Cela donne au gouvernement une grande liberté d'action au regard du droit international parce que cette classification exclut une analyse juridique du conflit et permet toutes sortes de mesures antiterroristes.

La stigmatisation des LTTE est contraire à la raison parce que les groupes terroristes ne portent pas d'uniformes, qu'ils n'utilisent pas de matériel de guerre traditionnel et ne commettent pas non plus d'actes de guerre traditionnels comme les LTTE. Les organisations «terroristes» agissent en secret et commettent des actes criminels parce qu'elles ne sont pas capables de constituer une force militaire.

Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de terrorisme à l'intérieur des conflits armés. Dans les *Conventions de Genève*, ceux-ci sont définis comme des «actes de nature à provoquer la terreur» parmi la population civile. Alors que la guerre est «terrorisante», le terrorisme se limite normalement, dans les conflits armés, à des actes

du type «shock and awe» (choc et terreur) commis par l'armée américaine en Irak, à des mutilations brutales de civils, comme cela s'est produit dans certains conflits en Afrique, et à des attaques contre la population civile pour forcer celle-ci à prendre la fuite et lui barrer l'accès à l'aide humanitaire comme le font les forces gouvernementales au Sri Lanka. Là-bas, le gouvernement a barré l'A9, route principale qui mène aux territoires tamouls. Ainsi, il empêche l'accès à la nourriture et aux médicaments, ce qui, selon le statut de Rome de la Cour pénale internationale, chapitre 2, articles 7 (1b) et 7 (2b), est considéré comme un crime contre l'humanité (acte d'extermination). L'affirmation du ministre des affaires étrangères Howell selon laquelle la Grande-Bretagne pourrait envisager de rayer les LTTE de la liste des groupes terroristes s'ils renonçaient à la «violence» est absurde. Une telle renonciation équivaudrait à une capitulation. Je constate que le ministre n'a pas insisté pour que les gouvernementales mettent fin à la «violence». Cela veut dire que le gouvernement britannique se place du côté des Cinghalais au détriment des Tamouls. Bien sûr, les guerres sont violentes mais il ne s'agit ni d'une «violence» au sens du droit pénal, ni d'une violence pouvant être qualifiée de terroriste. De plus, le ministre et d'autres fonctionnaires britanniques ont qualifié certaines opérations militaires des LTTE d'actes «terroristes» alors que le droit international les autorise. L'attaque des LTTE contre la base aérienne du gouvernement sri lankais dans le sud du pays en est un exemple. De tels actes militaires sont nettement légaux au regard du droit international. Le

Suite page 7

Appel au nom des anonymes*

par S. J. Emmanuel, Münster**

En tant que fondateur du centre «Pour une société meilleure» de Jaffna, l'auteur a envoyé cet appel à différents destinataires dans le monde entier juste avant qu'éclate la deuxième guerre d'Eelam.

Ceux qui ne combattent pas activement la violence des puissants contre les pauvres et ne sont pas prêts à s'investir dans cette lutte n'ont pas le droit de condamner l'utilisation de la violence

par les pauvres.

M. Berriman

Les terribles événements qui ont eu lieu dans la province du Nord-Ouest du Sri Lanka m'amènent, au nom des anonymes, à élever la voix, à m'adresser à toutes les personnes de bonne volonté du Sri Lanka: Cinghalais, Tamouls ou Musulmans.

Après des années d'anéantissement et de destruction, nous avons prié pour que les pourparlers entre les Tigres de libération et le gouvernement mettent fin à la terreur et qu'ils permettent de vivre en paix et en sécurité. Malgré de vives critiques et une résistance venant de différents côtés, surtout de politiciens égoïstes, les deux parties se sont efforcées d'établir la confiance et de chercher une solution pacifique. Malheureusement, les choses ont pris la plus mauvaise tournure possible et nous nous trouvons de nouveau en pleine guerre meurtière et destructrice. Nous avons vécu pendant des mois le couteau sous la gorge, avec des couvre-feux et des problèmes d'approvisionnement, sans moyens de transport et de communication; nous avons survécu aux obus et aux mines, aux interventions d'hélicoptères et aux attaques aériennes. C'est presque un miracle que nous soyons encore en vie. Nous sommes fiers de notre foi, que nous soyons hindous, musulmans, bouddhistes ou chrétiens. C'est elle qui fait vivre en nous un espoir inébranlable dans un avenir de paix et de justice. Mais il n'est pas certain que nous ayons encore la force

physique et morale d'affronter une autre guerre.

Ce que nous percevons chez les dirigeants est peu rassurant et cela nous plonge dans une angoisse mortelle. Nous vivons dans une espèce d'état d'inconscience avec un minimum de biens de première nécessité. Nous n'avons plus la force de nous défendre. Il ne nous reste plus qu'à souffrir en silence et nous nous demandons si nous avons un avenir.

Il ne s'agit pas pour nous d'accuser qui que ce soit ou de chercher quelles fautes ont été commises pour que nous ayons maintenant cette guerre monstrueuse au lieu de précieuses négociations de paix. Mais au milieu du bruit des obus et des bombardements, on perd vite de vue les valeurs telles que la vérité, la justice, le respect de la vie. Nous n'avons plus beaucoup de temps.

Pardonnez-nous si nous paraissons exigeants; c'est l'impression que peuvent avoir ceux qui ont la chance d'habiter loin des territoires secoués par la guerre. Mais à qui nous adresser sinon à vous, nos frères et sœurs? Face à la mort et à la destruction, nous faisons appel à toutes les forces de paix de ce pays et leur demandons d'entendre la faible voix de la masse des anonymes qui se trouvent au seuil de la mort, la voix de ceux qui ont perdu leur habitation et leurs biens détruits par le feu de la haine, la voix de ceux qui crient leur détresse dans les églises, les temples, les mosquées, les écoles et qui passent leur temps à dénicher un peu de nourriture et à chercher un endroit où dormir

Certains habitants de ce pays sont persuadés d'avoir gagné la guerre et hissent çà et là des drapeaux triomphaux. Ils essaient de ne pas voir la réalité et de rester sourds aux cris de ceux qui souffrent pour ne pas être dérangés dans leur confort. Mais pouvons-nous faire taire la voix de la conscience?

Beaucoup de malheurs dans le monde ne proviennent pas de l'action d'individus méchants mais de la passivité de personnes de bonne volonté. Celles-ci portent une grande responsabilité en ce qui concerne la liberté et la sécurité dans notre pays. Si elles se contentent de participer aux élections, elles n'assument pas leur responsabilité. Leur silence en ces temps de destruction et de mort nous contraint à demander ce que devient la responsabilité morale de nos dirigeants, de nos œuvres sociales, de nos chefs spirituels qui devraient pourtant être des artisans de la paix. Que font les experts et les intellectuels qui savent tant de choses sur les droits et les devoirs des citoyens? Que font les responsables de l'économie qui ont tant d'influence lors des élections? Ont-ils fait le maximum?

Nous sommes coupés du monde, nous n'avons pas de journaux, pas de moyens de transport, pas même d'hôpitaux pour les mourants. Nous sommes avides de vérité et de paix mais les parties au conflit nous prédisent un avenir encore plus sombre et nous font trembler de peur. Dans les yeux des gens, on ne peut lire qu'une grande peur. Nous n'avons plus beaucoup d'espoir à partager. Et les parties au conflit annoncent encore davantage de destructions. Pour échapper aux attaques aériennes, elles nous ordonnent soit d'aller dans les abris (trop chers pour les familles aux revenus moyens) soit de fuir à des kilomètres (ce qui est impossible pour les personnes âgées et les malades).

Ne pouvons-nous rien faire sinon assister dans le désarroi et en silence à l'horreur de la mort et à la destruction? Ne sommes-nous pas contraints d'appeler à l'aide pour que vous qui vivez loin de ce lieu de destruction et de mort, nous entendiez et veniez à notre secours? Nous vous prions instamment, vous qui vivez en sûreté sur cette île, qui avez des relations avec les milieux gouvernementaux, d'as-

sumer les responsabilités que vous avez envers ceux qui souffrent et qui meurent, envers les enfants qui ont droit à un avenir. Ne vivez pas votre train-train quotidien en qualifiant notre région de «lieu dangereux». Ne permettez pas que des décisions soient prises après lesquelles on dira: opération réussie, patient décédé.

Nous prions instamment toutes les personnes de bonne volonté de ce pays ainsi que les représentants des autres pays de faire jouer leur influence afin que cesse cette guerre insensée et qu'on engage un dialogue raisonnable. Nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre engagement pour la paix.

Nous terminons cet appel aux premières heures du 25 mai 1995, au milieu d'un bombardement qui a duré des heures. La population est au sens propre du terme en train de mourir. Peut-être qu'il ne sera plus possible de vous remercier mais nous espérons que ce texte vous parviendra malgré tout. Faites, pour l'amour de Dieu, quelque chose de courageux, au nom de la vie.

- * Tiré de: S. J. Emmanuel, Let my people go. Lasst mein Volk ziehen. Freiheit für die Tamilen. Vanakkam Solidaritätsgruppe für Tamillnnen, Luzern, 1997
- S. J. Emmanuel naquit en 1934 à Jaffna. Après des études scientifiques à l'université de Colombo, il obtint en 1963 une licence en philosophie. Ensuite, il étudia la théologie à l'université pontificale de Rome. Après son ordination, il exerça son sacerdoce pendant cinq ans à Jaffna avant de poursuivre ses études à Rome et d'obtenir son doctorat en 1976. Au séminaire de Kandy, il enseigna la théologie systématique puis il fut nommé supérieur du grand séminaire St-Francois-Xavier à Jaffna. De 1992 à 1997, il fut vicaire général du diocèse de Jaffna. Ensuite, il dut quitter son pays et il vit actuellement en Allemagne. Il travaille dans une paroisse et s'investit avec un grand dévouement en faveur de ses compatriotes qui vivent une situation effroyable.

«Nous, les Verts, pouvons donner un signal pour la paix» Une initiative des Verts pour la paix dépose une motion pour le congrès des délégués fédéraux

Chères amies, chers amis

Pour le congrès extraordinaire des délégués fédéraux du 15 septembre, trois lignes politiques se dessinent en ce qui concerne la question principale (comment se positionnent les VERTS à propos de la FIAS [Force internatonal d'assistance à la sécurité]?):

- 1) La position en faveur de la FIAS et des Tornados qui veut prolonger le mandat de base de la FIAS ainsi que le mandat FIAS-Tornados; cette position a été soutenue ce printemps encore par une majorité de la fraction du Bundestag et par Reinhard Bütikofer.
- 2) La ligne FIAS-light qui veut uniquement renouveler le mandat de base de la FIAS; cette position est soutenue entre autre par Jürgen Trittin et Claudia Roth, mais aussi par de nombreux Verts qui ont revendiqué un congrès extraordinaire des délégués fé-
- 3) La ligne anti-militariste, qui veux mettre fin non seulement à l'Opération Enduring Freedom mais aussi aux mandats militaires de la FIAS et refuse pour cette raison la prolongation de tous les mandats militaires en Afghanistan; cette position est aussi la nôtre (Initiative des Verts pour la paix).

Nous vous présentons une motion pour la ligne anti-militariste, qui se réfère positivement aux les activités du mouvement pour la paix contre la guerre en Afghanistan. La proposition est étroitement liée à un texte du «Comité pour les droits fondamentaux et la démocratie». Pour cette motion nous recherchons dès maintenant des soutiens dans l'ensemble du territoire fédéral.

Les voix de l'armée et des politiques, qui réclament un renforcement supplémentaire des troupes de la FIAS et un élargissement de l'aide à la formation de la Bundeswehr pour l'armée afghane au sud du pays, se font de plus en plus fortes. Au lieu d'admettre l'échec de la solution militaire, il veulent augmenter la dose. La fin de la guerre n'est pas en vue, des politiciens du SPD comme Struck et Beck parlent de «10 ans» encore! D'autres comme Willy Wimmer de la CDU, qui refuse l'engagement militaire en Afghanistan, craignent qu'elle dure encore 40 ans.

C'est pour cela que nous estimons que nous, les Verts, devons nous engager pour une voie qui nous sortira de ce cul-de-sac militaire. A Göttingen il ne faudra pas soutenir l'engagement de la FIAS et avec cela la ligne militaire en Afghanistan. Nous devons donner un contre-signal et cela maintenant, en 2007, et pas dans 10 ans! Celui qui veut une nouvelle politique en Afghanistan ne doit pas voter pour la vieille politique du Bundestag.

Le «Tagesspiegel» du 10 août prévoit: «Les Verts n'exigeront pas le retrait immédiat de la Bundeswehr de l'Afghanistan lors de leur congrès exceptionnel. Un bon mois avant la réunion de Göttingen, des représentants de l'aile gauche du parti ont déposé un concept avec le titre «Avec cette guerre on ne peut pas faire la paix». Un plan de paix conçu pour au moins cinq ans se base sur une prolongation conditionnelle de l'engagement des

troupes de la de FIAS sous le commandement de l'OTAN.»

L'argumentation que la Bundeswehr serait en Afghanistan pour protéger la reconstruction et les organisations humanitaires joue un grand rôle dans notre parti. Nous ne la tenons pas pour fondée. La majorité des soldats et soldates se tient dans la base militaire pendant leur mission:

Rupert Neudeck, directeur de l'organisation humanitaire «casques verts», décrit ce problème sur radio Allemagne le 16 août de cette façon: «Je connais des soldats de la Bundeswehr qui sont allés en Afghanistan en tant que réservistes qui sont revenus au bout de quatre mois sans avoir jamais rencontré un Afghan dans son lieu de vie, dans la rue, parce qu'ils sont toujours restés dans la caserne [...]. Je crois que l'auditeur ou le spectateur allemand normal part du principe que partout où nous sommes actifs en tant qu'organisation humanitaire, nous sommes accompagnés de forces armées. C'est absolument faux. Nous ne sommes absolument pas accompagnés de forces armées. Dans la pro-

vince Herat – dans l'Ouest de l'Afghanistan - nous avons un très grand détachement de la FIAS italienne avec plus de 2000 hommes. Ils vivent complètement barricadés dans une énorme caserne, dans une forteresse, dans laquelle personne ne peut entrer, de laquelle ils ne sortent pas non plus. Cela veut dire qu'ils ne vont jamais dans les villages où nous construisons les écoles. Il faut savoir cela. »

Le Comité pour les droits fondamentaux et la démocratie rend attentif dans un tract actuel que «environ 80% des soldats allemands de la FIAS [...] n'ont pas de contact avec la population» et n'apprennent pas «à connaître le pays»: «D'après une étude de sociologues de la Bundeswehr ils se tiennent environ 80% du temps de leur mission de 4 à 6 mois uniquement dans les locaux de la Bundeswehr et assurent là leur propre sécurité. Ils ne découvrent l'Afghanistan que sur le trajet de l'aéroport à leur caserne et de nouveau au retour. Seulement 10% des soldats et soldates sortent en patrouille.»

Beaucoup d'organisations humanitaires préfèrent ne pas avoir affaire à l'OTAN et la Bundeswehr. le coordinateur local de la Croix mal-

taise internationale, Wolfgang Herdt, dit par exemple: «Nous soulignons que nos moyens viennent d'Allemagne» Puis il se corrige: «cela n'est censé que dans les régions ou les soldats allemands ne sont pas actifs(!!!)» De la même façon le journal «Frankfurter Allgemeine Zeitung» rapporte: «Pour beaucoup d'assistants qui travaillent dans les régions rurales, l'indépendance de l'armée est une condition pour leur propre sécurité. Il y a des rapports d'après lesquels leurs employés ont étés fouillés par des rebelles qui cherchaient des indices de coopération avec l'armée.» (citation du «Frankfurter Allgemeine Zeitung» du 6 août)

Nous, les Verts, pouvons donner à Göttingen un signal pour la paix, pour un véritable soutien pour la population en Afghanistan. Si chaque Euro aujourd'hui dépensé pour l'engagement militaire était utilisé pour le soutien civil de la population, l'aide humanitaire pour l'Afghanistan serait décuplée!

> Bien amicalement Uli Cremer, Wilhem Achelpöhler

Engagement pour les libertés civiques

Reconstruction et exposition d'un mémorial saisi contre la guerre d'Irak au musée «Tate Britain» à Londres

par Urs Knoblauch, Suisse

L'artiste britannique Mark Wallinger a reconstruit de façon minucieuse et avec beaucoup d'engagement et le soutien d'amis artistes le camp anti-guerre d'une longueur de 40 mètres de l'activiste pour la paix Brian Haw. Ce camp anti-guerre a été saisi par la police le 23 mai 2006. Brian Haw avait campé pendant cinq ans sur le Parliament Square à Londres pour protester avec une installation anti-guerre impressionnante qui contenait plus de 600 banderoles, textes, objets, poupées aspergées de sang contre la politique de guerre allant à l'encontre des droits internationaux et les crimes de guerre de Tony Blair. Haw se servait des poupées et des ours en peluche pour démontrer les innombrables meurtres d'enfants quotidiens en Irak et la destruction des hôpitaux, des écoles et de l'infrastructure civile. Une sorte de tente pour l'activiste de la paix ainsi qu'un coin pour préparer du thé faisaient également parti de l'installation. Après qu'on lui avait interdit au nom du «Serious Organised Crime and Police Act» de continuer à manifester, la police avait saisi son énorme mémorial contre la guerre. Ceci a effaré beaucoup de gens et l'artiste britannique Mark Wallinger a décidé de reconstruire cette installation anti-guerre et de l'exposer au musée «Tate Britain» renommé et de le rendre ainsi à nouveau accessible au public. Cela a été rendu possible dans le cadre d'un projet d'exposition au nom d'«installations commémoratives», auquel participait déjà des artistes connus tels que Richard Long, Richard Serra et Luciano Fabro. Après des difficultés initiales de convaincre l'activiste pour la paix pour le projet, l'artiste a pu réaliser son projet. L'installation reconstruite a été présentée à l'inté-

grand écho et a déclenché la large discussion grandement nécessaire. L'économie de guerre, la politique de guerre et la restriction alarmante des libertés civiques se font observer non seulement en Angleterre et aux Etats-Unis, mais aussi dans d'autres pays européens. En France, on va bientôt installer trois millions de caméras de surveillance. L'érosion des libertés civiques préoccupe l'artiste depuis longtemps. Par son action artistique et politique exemplaire, Mark Wallinger a contribué aussi de façon importante à l'arrêt immédiat de la folie guerrière. Mark Wallinger, qui a été nommé pour le prix Turner est né en 1959 à Chigwell; il a

étudié à la Chelsea School of Art et au Goldsmiths' College à Londres. Il a également représenté la Grande-Bretagne au 49e biennales de Venise en 2001 et depuis les années 80 il s'est engagé à rendre conscient la population en ce qui concerne les droits de liberté et la politique de guerre affreuse de son pays. La culture et la paix se réunissent donc en lui de façon exemplaire et Mark Wallinger devient ainsi un modèle politique, éthique et esthétique pour les artistes, pour la société civile et pour la jeune génération!

Pour de plus amples informations: www.tate.org.uk/britain/exhibitions/wallinger/



L'artiste britannique Mark Wallinger devant son exposition «State Britain». (photo reuters)

«Le droit international s'applique ...» suite de la page 6

fait est que la Grande-Bretagne et l'UE ont, en considérant les LTTE comme une organisation terroriste, considérablement limité la surveillance internationale du conflit et encouragé le gouvernement sri lankais à effectuer des opérations militaires qui ignorent le traité d'armistice et qui, comme il le dit lui-même, doivent permettre de vaincre les LTTE dans tous les territoires. Du point de vue des USA, cela est positif, car ils voulaient de toute façon réduire considérablement la mission d'observation sri lankaise (SLMM) en faisant que seules subsistent la Norvège et l'Islande, relativement peu importantes, au lieu de l'ensemble du bloc nordique. La radiation des LTTE de la liste élargirait naturellement le champ d'application de la guerre par des Etats tiers, Etats qui doivent tous respecter les Conventions de Genève en toutes circonstances. La guerre entre les Cinghalais et les Tamouls est une de ces

circonstances. Ainsi, la radiation aurait des effets pratiques. Je suis pourtant d'avis que cela devrait être accompagné d'une rétractation confirmant que l'inscription sur la liste constituait une violation du droit international. Cela renforcerait les obligations de la Grande-Bretagne envers le droit international et confirmerait son refus de sacrifier aux intérêts géopolitiques qui avaient conduit à un mépris total du droit international. Il est certain que la Grande-Bretagne ne veut pas être considérée comme un promoteur des intérêts américains au Sri Lanka, en particulier si cela ne lui rapporte rien. A cet égard, la Grande-Bretagne pourrait être accusée d'aider ou d'encourager le génocide tamoul en favorisant les intérêts américains concernant la sécurité de leurs bases militaires de par le monde. Comme la position de Diego Garcia est actuellement faible, seuls le Sri Lanka et malheureusement les territoires tamouls (le port de Trincomalee et l'aéroport de Palaly) sont à la disposition des USA pour leur bases militaires sur tout le sous-continent jusqu'en Birmanie et à la presqu'île de Malaisie. Le résultat essentiel de votre groupe parlementaire serait bien sûr la radiation des LTTE de la liste. Cela pourrait conduire au deuxième résultat essentiel, c'est-à-dire à l'ouverture à l'aide humanitaire des voies d'accès aux territoires tamouls. Vous savez certainement que le Programme alimentaire mondial se retire du Sri Lanka en raison des difficultés et des restrictions imposées à l'approvisionnement en aliments de base des populations tamoules et musulmanes du Nord et de l'Est. Ainsi, il ne reste plus que le CICR, qui a déjà quitté les régions centrales à cause des restrictions imposées par les institutions sri lankaises et de l'assassinat de collaborateurs de la Croix-Rouge. Nous sommes très proches d'une grande catastrophe humanitaire parce que beaucoup de Tamouls sont, depuis le tsunami, toujours réfugiés et qu'on leur a refusé toute aide destinée aux victimes de la catastrophe. Vous savez certainement que le gouvernement américain a ordonné à la Croix-Rouge américaine de ne pas distribuer de biens humanitaires dans les territoires tamouls, même pas dans ceux qui sont sous contrôle cinghalais. C'est une violation criante des principes de l'aide humanitaire. Elle n'est pas seulement raciste mais génocidaire. Au cas où votre groupe ne ferait rien de plus, vous devriez au moins exiger l'ouverture des voies terrestres à l'acheminement de l'aide humanitaire. Outre le fait que cela permettrait d'éviter la mort par inanition des civils tamouls, cela contribuerait à faciliter la reprise des pourparlers entre les parties au conflit sur l'application de l'accord d'armistice, ce qui pourrait ensuite conduire à des négociations sur une solution du conflit. Le groupe parlementaire de tous les partis pourrait jouer ainsi un rôle important pour garantir que ce conflit armé sera envisagé du point de vue du droit international et empêcher un génocide contre le peuple tamoul. Je suivrai vos travaux avec attention.

El derecho internacional es vigente también para los tamiles en Sri Lanka

Un llamamiento al All Party Parlamentary Group de Sri Lanka

par Dr. Karen Parker, EEUU

La norteamericana *Karen Parker*, defensora del derecho internacional, aclara en el siguiente llamamiento al «All Party Parlamentary Group» en Sri Lanka, porqué es una violación del derecho internacional el poner a la armada de liberación de los tamiles (LTTE) en la lista de terroristas, y que por ese hecho, las tentativas de pacificación, prácticamente se han desbaratado. El reclamo que resulta de ésto, es claro: LTTE tiene que ser borrada de la lista de terroristas.

Resúmen de los aspectos

- 1. El caracterizar a los tigres de liberación del Tamil Eelam (LTTE) como organización terrorista es falsa, tanto desde el punto de vista de las leyes como de los hechos. Esta estigmatización es más bien una bofetada en la cara al derecho internacional humanitario vigente. El hecho de que el gobierno norteamericano y de Sri Lanka hayan convencido a Gran Bretaña y la UE de poner a la LTTE en la lista de terroristas, es uno de los motivos principales por los cuales el proceso de pacificación se ha interrumpido y el pueblo de los tamiles está confrontado con una estrategia de genocidio. La estigmatización tiene además como meta, el endemoniar a los tamiles, tanto en Sri Lanka como en la diáspora.
- 2. El borrar a LTTE de la lista sería de utilidad por razones prácticas, porque así se facilitarían las negociaciones, y ésto también podría tener como consecuencia una indagación de la guerra, bajo las normas del derecho internacional humanitario.
- 3. La ayuda humanitaria debe ser accesible inmediatamente para las víctimas de los conflictos bélicos y también para las del Tsunami.

Alegación

En Sri Lanka, el ejército del gobierno está en guerra contra los tigres de liberación Tamil Eelam (LTTE). LTTE es un poder militar con una estructura de mando definida y un territorio bajo sus órdenes. Los soldados de LTTE llevan uniforme militar, realizan operaciones militares en tierra, mar y aire, las cuales están permitidas conforme con lineamientos internacionales. Bajo el punto de vista del derecho internacional, LTTE tiene el derecho a ser considerada como combatiente.

La guerra puede ser calificada como guerra civil o como guerra de liberación nacional en defensa del derecho a la autodeterminación.

A mi modo de ver, el pueblo de los tamiles tiene más derecho a la autodeterminación que los kosovares – que según la posición de Gran Bretaña – deberían obtener la independencia de Serbia. Los kosovares no tienen una historia de dos mil años de antigüedad en su región como los tamiles en sus territorios en la isla de Ceilán. Además, los kosovares no han sufrido crueldades, masacres y negación de los derechos, como es el caso de los tamiles desde hace años, a partir de su independencia de Gran Bretaña.

Aún cuando los gobiernos, por razones políticas u otras, no quieran reconocer este derecho, tienen que aceptar, por lo menos, que esa lucha armada es una guerra civil. Esta «guerra civil» no se propone derrocar al gobierno de Sri Lanka, sino liberar los territorios de los tamiles de la ocupación militar cingalesa. En este sentido, la «guerra civil» no es comparable a las libradas en El Salvador o Nicaragua, donde los bandos combatientes luchaban por el control completo del país. Es más bien comparable con la guerra civil en Paquistán, que llevó a la formación de Bangladesh como estado independiente, o con la guerra en la antigua Yugoslavia, de la cual surgieron varios estados independientes. El territorio bajo el control de LTTE es, de jure, un estado. Es de jure un estado porque los tamiles tienen el derecho a autodeterminación porque han realmente habitado ese territorio y en ese territorio existe un gobierno civil. El gobierno de Sri Lanka tiene de facto el control sobre esos territorios tradicionalmente pertenecientes a los tamiles,



Tamiles huyendo de los enfrentamientos bélicos. Cientos de tamiles han muerto por bombardeos en campos de refugiados, hospitales y escuelas. Son crimenes de guerra de la armada cingalesa ignorados por la protesta internacional. (foto reuters)

pero no tiene el derecho de gobernar sobre esos territorios. El control de facto no supone el dominio.

La estigmatización del LTTE como organización terrorista no tiene lógica y traba, en gran medida, la posibilidad de una solución pacífica del largo conflicto. De esta manera, el gobierno tiene libertad de acción con respecto al derecho internacional desplazando de éste el análisis del conflicto, para llevarlo hacia una «tierra de nadie» de la lucha contra el terrorismo.

La estigmatización de LTTE como grupo terrorista no tiene lógica, porque los grupos terroristas no andan uniformados, no utilizan material bélico tradicional y no actúan militarmente como lo hace LTTE. Las organizaciones «terroristas» actúan ocultamente y realizan acciones criminales porque no tienen la capacidad de formar una fuerza militar.

Esto no quiere decir, que en conflictos armados no haya terrorismo. En las Convenciónes de Ginebra, éste es definido como actos que tienen como finalidad el sembrar el terror en la población civil. Mientras que una guerra es en sí «aterrorizadora» el terrorismo dentro de los conflictos armados se reduce normalmente a acciones como «shock and awe» de los militares norteamericanos en Iraq, la mutilación brutal de civiles, como ha sucedido en ciertos conflictos en Africa, y ataques a la población civil para obligarla a huir y entonces impedirle que tenga acceso a la ayuda humanitaria, como lo hacen las fuerzas armadas del gobierno en Sri Lanka. La ruta principal A9, hacia las zonas pobladas por tamiles, ha sido cortada por el gobierno de Sri Lanka. De esta manera, bloquea el acceso a productos alimenticios y medicamentos, lo que de acuerdo al estatuto del Tribunal Internacional (ICC), Estatuto romano, 2da. parte, artículo 7 (1)(b) y 7 (2)(b), es considerado como un hecho que implica el crímen de genocidio.

La declaración del Ministro del exterior *Howell*, Gran Bretaña podría pensar en borrar LTTE de la lista de terroristas si LTTE desiste de la «violencia», es absurdo. Una declaración similar significaría lo mismo que una capitulación. He constatado, que el Ministro del exterior no le exigió al gobierno de terminar con la «violencia». Es decir que el gobierno de Gran Bretaña, en realidad, se pone del lado de los cingaleses, en detrimento de los tamiles. Por supuesto que una guerra

es violenta, pero no se trata de «violencia» en el sentido del código penal, ni tampoco es terrorismo. Además, el Ministro del exterior y otros miembros del gobierno británico han calificado a ciertas operaciones militares de LTTE como actos de terrorismo, mientras que esas operaciones militares son permitidas por el derecho internacional. Un ejemplo es un ataque de LTTE a una base aérea del gobierno de Sri Lanka, en el sur del pais. Esas acciones militares son claramente legales de acuerdo al derecho internacional.

Es un hecho que Gran Bretaña y la UE, al incluir LTTE en la lista de las organizaciones terroristas, han limitado la observación internacional del conflicto y han alentado al gobierno de Sri Lanka a realizar operaciones militares, ignorando el armisticio, y, como él mismo lo dice, para vencer totalmente a LTTE. Desde el punto de vista de los EEUU, ésto es positivo, ya que, de todas maneras, pensaban reducir considerablemente la misión de observación en Sri Lanka (SLMM) quedando sólo Noruega e Islandia, relativamente débiles, en lugar de todo el bloque nórdico.

Al borrar LTTE de la lista, el campo de influencia sobre la guerra se ampliaría por estados terceros, que, por las *Convenciónes de Ginebra*, están comprometidos a «asegurar el respeto (de las convenciones) en todas las situaciones». Una de esas situaciones es la guerra entre cingaleses y tamiles. De este modo, el ser borrados de la lista tendría repercusiones prácticas.

Pero yo soy de la opinión, que el borrar a LTTE de la lista, debería ir acompañado por una revocación, que deje sentado, que el haber sido incluida en la lista, fue un verdadero error legal que viola el derecho internacional. Esto corroboraría las obligaciones de Gran Bretaña con respecto al derecho internacional, además de ratificar su negativa de respetar intereses geopolíticos, lo que llevó a una grave violación del derecho internacional. Gran Bretaña, seguramente, no quiere ser considerada como propulsora de los intereses norteamericanos en Sri Lanka, sobre todo si ésto no le trae ventajas.

Al respecto, Gran Bretaña podría ser acusada de ayuda y complicidad en el genocidio a los tamiles, por protejer los intereses de los EEUU al cooperar en la custodia de las «outbases» (bases militares) alrededor del mundo. Como la posición de *Diego García* es débil

actualmente, a los EEUU le quedan a disposición, para sus bases militares para todo el subcontinente hasta Birmania y la península de Malaysia, sólo Sri Lanka y desgraciadamente zonas de los tamiles (puerto de Trincomalee y el aeropuerto Palaly).

Lo más importante de su trabajo parlamentario debe ser el borrar a LTTE de la lista. Esto podría tener otro efecto importante como la apertura de las calles y caminos de acceso para hacer llegar la ayuda humanitaria a las regiones de los tamiles. Seguramente, ustedes sabrán que el programa mundial de ayuda alimenticia, se retira de Sri Lanka, debido a las dificultades y restricciones para el reparto de alimentos a la población musulmana y a los tamiles en el norte y el oeste. Así queda sólo CICR, que, debido a las restricciones de las autoridades en Sri Lanka y al asesinato de colaboradores de la *Cruz Roja*, se ha retirado de las zonas cruciales.

Estamos al borde de una catástrofe humana aún mayor, por el hecho de que muchos tamiles están fugados a causa del Tsunami, y porque se les niega el acceso a cualquier tipo de ayuda destinada a las víctimas. Seguramente ustedes sabrán, que la administración norteamericana ha dado instrucciones a la Cruz Roja estadounidense no repartir mercancías de ayuda para las víctimas del Tsunami en las zonas de los tamiles, ni siguiera en las que están bajo control de los cingaleses. Esto significa una crasa violación de las reglas de ayuda humanitaria, y es no sólo rasista sino un acto de genocidio. En caso de que su grupo no tome otras medidas, por lo menos deberían exigir en forma directa, la apertura de los caminos de acceso para el reparto de la ayuda humanitaria.

Aparte de que así se podría evitar la muerte por inanición de la población civil de los tamiles, se contribuiría a crear condiciones propicias para reanudar las negociaciones sobre el armisticio, entre los sectores en conflicto. De ésto podrían resultar debates sobre la solución del conflicto.

El grupo parlamentario All Party podría desempeñar un rol importante, garantizando que el conflicto armado sea considerado bajo el punto del derecho internacional, y así evitar un genocidio en el pueblo de los tamiles. Voy a seguir de cerca su trabajo con mucha atención.

Traducción: Horizons et débats